



VÉLIZY-VILLACOUBLAY

DÉCISION N° 2023-116

Objet : Passation d'un marché à procédure adaptée avec la société JPCA SPORTSERV pour l'achat d'un déport sur platine pour but

LE Maire de Vélizy-Villacoublay,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'ordonnance n°2018-1074 du 26 novembre 2018 portant partie législative du Code de la Commande publique, du décret n°2018-1075 du 3 décembre 2018 portant partie réglementaire du Code de la Commande Publique et du décret n°2019-344 du 12 décembre 2019,

VU la délibération du Conseil municipal n° 2022-02-16/02 en date du 16 février 2022 accordant au Maire les délégations prévues à l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la décision n°2021-689 datée du 24/11/2021 relative à l'achat et la pose de paniers et de panneaux de basket sur le plateau Alain Garcès,

CONSIDÉRANT la nécessité de compléter la prestation de pose de paniers et de panneaux de basket sur le plateau Alain Garcès, par l'achat d'un déport sur platine pour but,

DÉCIDE

Article 1 : de signer le marché entre la Commune de Vélizy-Villacoublay représentée par son maire, Pascal Thévenot et JPCA SPORTSERV, 1 allée d'Effiat 91160 LONGJUMEAU, représentée par Monsieur Laurent Michel,

Article 2 : le montant du marché est de 479,50 € HT (575,40 € TTC),

Article 3 : le marché prend effet à compter de sa notification pour une durée d'1 an maximum,

Article 4 : la dépense est inscrite au budget communal conformément à la nomenclature comptable M14.

Article 5 : Le présent acte administratif peut faire l'objet d'un recours administratif et/ou d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois à compter de l'accomplissement des mesures de publicité auprès du Tribunal administratif de Versailles ou par voie dématérialisée sur le site www.telerecours.fr.

Article 6 : Madame la Directrice générale des services de la Commune de Vélizy-Villacoublay est chargée de l'exécution de la présente décision.

À Vélizy-Villacoublay, le 17/02/2023

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

078-217806405-20230221-DEC_2023_116-AU

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 21/02/2023

Acte affiché du 21/02/2023 au 24/04/2023